



Déclaration Liminaire CAPL 1 du 28 juin 2018
mouvement A au 1^{er} septembre 2018

Madame la Présidente,

Nous sommes réunis pour la dernière CAPL de mutation régie par des règles mais surtout par des droits et des protections pour les agents dans un contexte de destruction de notre administration tant par les restructurations que par les suppressions d'emplois. Le gouvernement actuel, son projet d'Action Publique à l'aulne de 2022 ou avec la complicité de la Cour des comptes, a cet objectif : détruire le Service Public dans lequel la DGFIP à une place centrale!

SOLIDAIRES Finances Publiques rappelle que, lors de la décision de fusion de nos administrations constitutives, nous nous sommes opposés à la suppression des règles de gestion propre à chaque administration qui avaient leurs sens en raison des missions et du réseau de chacune d'entre elles !

Les règles de mutations de la DGFIP étaient peut être perfectibles, mais comme l'indique le dernier rapport de la cour des comptes, elles étaient trop contraignantes pour le rythme effréné de la transformation de notre administration : preuve en est qu'elles avaient une utilité, OFFRIR DES GARANTIES aux agents !

Madame la Présidente,

En ce 28 juin 2018, SOLIDAIRES Finances Publiques aura un double combat à mener :

au niveau national, démontrer la création d'une nouvelle usine à gaz souhaitée par Bruno (*Parent*) qui rendra impossible la gestion tant par le service RH local (SRHD) que par les représentants des personnels et ce dès 2019 à la DDFiP préfiguratrice du Pas-de-Calais ;

au niveau local, garantir aux agents le respect des règles en vigueur à savoir l'application de la règle de l'ancienneté sur les postes vacants !

Madame la Présidente,

SOLIDAIRES Finances Publiques rappelle la préconisation qui deviendra une obligation de la publication du projet de mouvement local sur ULYSSE. Cette information préalable en toute transparence évitera toute communication impromptue, tout fantasme ou toute spéculation fantaisiste.

SOLIDAIRES Finances Publiques rappelle l'importance des débats de cette CAPL qui :

- évoquera des situations individuelles ;
- abordera le fonctionnement des services ;
- respectera SURTOUT les règles de gestion pour le respect des choix des agents titulaires d'un poste.

SOLIDAIRES Finances Publiques 62 dénoncera toutes les entorses qui généreront des situations précaires au vu de l'évolution des règles de mutations dès 2019. A cette fin, les groupes de travail animés par la DG des 10 avril et 28 juin 2018 rappellent expressément que les « EXCEPTIONS PONCTUELLES » à l'ancienneté administrative devront être « PARCIMONIEUSES ».

SOLIDAIRES Finances Publiques réaffirme son opposition au choix destructeur de la suppression de la garantie de maintien à la commune en cas de suppressions de poste surtout lorsqu'elle est remplacée par une priorité sur tout poste vacant de la direction (*regardons la situation du Pas-de-Calais et la géographie des postes vacants!*)

Concernant cette CAPL, SOLIDAIRES Finances Publiques 62 regrette 22,2 postes vacants à l'issue du

mouvement et s'inquiète du fonctionnement de quelques services en très grandes difficultés.
Les élus de SOLIDAIRES Finances Publiques 62, dans l'état actuel du projet, voteront contre le mouvement au 1er septembre 2018 en raison du déficit de personnel qui vient s'ajouter au gouffre des postes vacants pour les catégories C et B qui mettent en danger nos missions de Service Public et nos collègues qui s'efforcent de les réaliser dans de telles conditions mais surtout parce que les règles de gestions actuelles ne sont pas respectées.

Vos élu.e.s **SOLIDAIRES Finances Publiques 62**

Laurence MOUTIN-LUYAT, Wilfried GLAVIEUX

Catherine VERDAUX (experte)

